

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2006 - Convocation du 21/06/2006
Compte rendu affiché le : 07/07/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	24

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMANN; M. MEYER; Mme MARMONIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET; M. FERNANDES; M. MACHURAT; Mle MILLET

Absents représentés : M. POINT (pouvoir à M. CHATUT); Mle VEYRIER (pouvoir à Mme WYMANN); M. CHRETIN (pouvoir à M. FAURE); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme GUERIN)

Absents excusés : M. GOSSET; Mme BERRA; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Objet : Avis P.L.H.

En application du Code de la Construction et de l'Habitation, le Président de la Communauté Urbaine a soumis aux communes concernées le projet du 2^{ème} Programme Local de l'Habitat. Ce document a été arrêté par le Conseil de la Communauté Urbaine le 27 mars 2006. Il comprend, conformément à la loi, un diagnostic, un programme d'actions communautaires ainsi que les déclinaisons territoriales.

La commune de Neuville, membre de la Communauté Urbaine, est bien sûr concernée par ce document. Une fiche complète présentant les enjeux, le programme d'action a été réalisé. Elle synthétise à partir de l'examen d'un constat, les principaux projets ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à leur réalisation. Ce document, disponible dans son intégralité au secrétariat est joint en annexe.

La commune doit émettre un avis sur la totalité du projet ; elle peut aussi faire état de demande de modification ou d'amendement préalablement à la délibération de l'assemblée communautaire prévue dans l'été, pouvant encore faire évoluer le projet.

Les éléments contenus dans le projet de PLH spécifiquement consacré à Neuville-Sur-Saône ont été remis à chaque conseiller municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L 302-2 et R 302-9,
- VU la délibération du conseil de la Communauté Urbaine de Lyon en date du 27 mars 2006,
- VU le projet de PLH examiné dans sa version complète,
- **EMET un avis favorable sur le dossier d'arrêt du projet du deuxième programme local de l'habitat (PLH),**
- **SOUHAITE toutefois que la présentation relative à la commune de Neuville-Sur-Saône :**
 - o fasse état de l'existence d'un plan de prévention aux risques technologiques (PPRI),
 - o tienne compte des dispositions relatives au plan de déplacement urbain (PDU)

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 29 juin 2006
Le Maire,
Paul LAFFLY.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le
Publication ou affichage du 07/07/2006
Paul LAFFLY,
Maire.

